

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à la Chambre il y a trois jours, je crois, que la question préoccupait le gouvernement au premier chef. Le cabinet en a discuté. Nous avons réparti les responsabilités dont s'informe le chef de l'opposition entre plusieurs ministres. Les aspects juridiques de la question sont à l'étude, de même que ceux qui concernent les communications et, bien sûr, d'autres relèvent du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Stanfield: Je conclus de la réponse du premier ministre qu'il n'y a rien de fait, si ce n'est que des discussions ont lieu au sein du gouvernement fédéral. Vu la crainte, exprimée par le ministre hier soir, d'interruptions possibles dans l'approvisionnement en pétrole du Moyen-Orient, le premier ministre a-t-il entrepris des démarches diplomatiques relativement à ces menaces d'interruption, pour éviter qu'elles se réalisent? A-t-il chargé quelqu'un d'autre d'agir ou en prend-il lui-même l'initiative?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'hypothèse qui précède la question, je me dois d'informer le chef de l'opposition qu'il a raison de dire que rien n'a été fait en vue d'un rationnement. Toutefois, le chef de l'opposition fait erreur lorsqu'il prétend que nous n'en sommes qu'au stade des discussions; nous faisons plus qu'en parler. J'ai précisé que plusieurs ministres participaient à l'élaboration d'une formule de planification qu'il faudra mettre en œuvre. Le chef de l'opposition a raison, il n'a rien manqué de ce qui a été annoncé.

A la deuxième partie de la question, la réponse est affirmative. Des conversations diplomatiques ont été engagées. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu avec les ambassadeurs de divers pays arabes. En outre, il doit rencontrer aujourd'hui aux Nations Unies certains délégués importants de ces mêmes pays afin de connaître leurs points de vue sur diverses questions, dont celle-ci.

M. Stanfield: Je vous remercie. Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire. Je compte bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous fera l'exposé clair et circonstancié qu'on lui connaît, à son retour des Nations Unies.

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT LIVRÉ AU QUÉBEC ET DANS
LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet d'une garantie des approvisionnements dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Pour ce qui est de la politique d'établissement des prix à l'égard du pétrole brut canadien acheminé vers les marchés du Québec ou des provinces de l'Atlantique, le ministre a-t-il l'intention de voir à ce que le prix soit celui qui a été arrêté pour l'Ontario et l'Ouest du Canada ou a-t-il l'intention de vendre le pétrole livré par des fournisseurs canadiens au marché de Montréal et des provinces Atlantiques au même prix que le pétrole que ces régions reçoivent d'outre-mer afin d'inciter les producteurs canadiens à acheminer du pétrole vers ces régions?

[M. Stanfield.]

• (1130)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, d'après nos contacts avec l'industrie, nous croyons qu'elle n'a pas besoin de stimulant sous ce rapport. Elle espère pouvoir transporter jusqu'à environ 55,000 barils par jour en novembre et peut-être même plus si des arrangements appropriés peuvent intervenir au sujet des navires-citernes. Pour ce qui est des répercussions de l'arrivée du pétrole canadien sur le marché de Montréal, nous comptons qu'il en sera tenu compte dans le coût de base des raffineries de Montréal sur la foi des discussions tenues avec ces raffineries et au terme desquelles nous sommes arrivés à une conclusion quant au chiffre réel de l'accroissement de leurs frais. Nous comptons que cela permettra de contrebalancer toute hausse de coût à l'étranger. Évidemment, le prix inférieur ne pourra pas compenser de façon appréciable les prix accrus à l'étranger, à cause du volume beaucoup plus élevé des approvisionnements en provenance d'outre-mer.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD D'UNE
SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le ministre dans sa déclaration de principe hier soir n'a aucunement assuré aux consommateurs de l'Est canadien qu'ils continueront de pouvoir compter sur des approvisionnements ou de bénéficier d'une protection dans le secteur des prix, le gouvernement a-t-il l'intention de mettre sur pied une société nationale de pétrole qui se rapprochera quelque peu du projet envisagé dans la recommandation faite par son propre ministère au cabinet en avril dernier, ou le gouvernement a-t-il renoncé complètement à cette formule de mécanisme de commercialisation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le préambule du député. Qu'il n'oublie pas que la forme de protection que reçoivent les consommateurs sur le marché de l'Est consiste dans le fait que les prix n'ont pu augmenter que du montant du coût démontrable et que les prix dans cette région demeurent assujettis à ce blocage mais sur un plan différent de celui des régions sises à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Pour ce qui est de la continuité de l'approvisionnement, à moins qu'il soit possible d'augmenter les prix pour les raffineries à l'est de la vallée de l'Outaouais, on cessera d'approvisionner le marché canadien. Le gouvernement est en train d'étudier le principe d'une société nationale du pétrole. A mon avis, une telle société ne peut régler le problème immédiat qui se pose par suite de l'interruption de l'approvisionnement en pétrole venant du monde arabe et, naturellement, des hausses spectaculaires de prix imposées récemment par les gouvernements étrangers.

M. Douglas: Est-ce que la déclaration du ministre signifie que le gouvernement s'oppose à toute forme d'organisme national de commercialisation qui s'occuperait d'acheter du pétrole, à l'étranger et au Canada, de mettre en œuvre un programme de mise en commun du pétrole et qui normaliserait les prix pour que tous les Canadiens paient la même chose, sauf pour les frais de manutention et de transport?